

Procès-verbal

De la séance du

Conseil intercommunal du réseau AJERCO

Jeudi 22 mai 2014 à 19h00

* * * * *

Salle de Grancy

La séance est ouverte à 19h00, elle est présidée par Mme Isabelle Hautier, présidente.

Secrétaire : Mme Chantal Gacond

Présents : 22 communes

Excusés : 2 communes, Mex, Pampigny

Absent : 1 commune, Mont-la-Ville

1. Bienvenue

Le quorum étant atteint, la séance peut avoir lieu.

Mme Isabelle Hautier souhaite la bienvenue aux représentants des communes et les remercie d'être présents.

2. Appel

La secrétaire procède à l'appel des délégués du Conseil intercommunal du réseau AJERCO.

3. Assermentation(s) éventuelle(s)

Conformément aux articles 83 et suivants de la loi sur les communes, il est procédé à l'assermentation des membres remplaçants du Conseil intercommunal qui sont : M. Robert Magnenat, M. Jean-François Meylan, M. Christian Liard, Mme Sonja Colia, M. Didier Amezdroz, M. Pierre-André Ischi, M. Joël Fontolliet et Mme Carole Hostettler.

Mme Hautier donne lecture du texte d'assermentation, chaque membre à l'appel de son nom prononce les mots « je le promets ».

4. Adoption de l'ordre du jour

Aucune remarque n'étant formulée, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

5. Approbation du PV de la séance du 6 novembre 2013

Au point 8 : les parents placeurs participent à raison de 10 à 12 %. M. Fabien Chappuis signale que ces chiffres sont erronés. En 2012, les parents placeurs participaient à raison de 56 % et en 2013 49%.

Le procès-verbal du 6 novembre 2013 est adopté avec la correction, à la majorité avec 1 abstention.

6. Information du Comité AJERCO

M. Jauner informe que la présidente du CODIR, Mme Ingrid Rossel est absente car elle est en vacances, et que Mme Induni, également absente, a une séance au Grand Conseil.

Il ajoute que la séance du 1^{er} octobre prochain est annulée.

M. Jauner explique que le Comité directeur s'est réuni à 7 reprises durant l'année 2013.

Les quatre structures d'accueil collectif préscolaire du réseau poursuivent dans la continuité avec un excellent taux de remplissage moyen annuel de 91,6%.

Il est utile de rappeler que pour assurer le passage des enfants d'un groupe à l'autre au sein de la garderie, des places doivent être laissées libres une partie de l'année afin de ne pas dépasser le maximum d'enfants autorisés dans la structure (entre 18 mois et 2 ans l'enfant de nurserie passe dans le groupe des trotteurs, entre 2,5 ans et 3 ans le trotteur passe dans le groupe des moyens).

Au total 773 enfants ont été accueillis au sein du réseau AJERCO en 2013.

Le besoin de places d'accueil parascolaire est toujours présent avec une forte demande pour l'accueil des enfants avant et après l'école.

En ce qui concerne la garderie la Chenaille à Penthalaz, le projet de la terrasse a été mis à l'enquête du 04.04.2014 au 05.05.2014. La synthèse CAMAC reçue le 23.04.2014 est positive. Des modifications ont été demandées dans cette synthèse notamment de la part de l'ECA.

La commune de Penthalaz a demandé au maître de l'ouvrage de faire les modifications sur le plan. Un plan corrigé a été transmis par courriel, le 08.05.2014. La commune a informé l'architecte qu'elle n'avait plus de remarques à formuler et qu'elle attendait ce plan corrigé en 3 exemplaires signés afin de délivrer le permis de construire.

M. Horisberger informe qu'au début de cette année, le Comité directeur a décidé de mettre en place un groupe de travail chargé d'étudier la mise en place de l'accueil parascolaire dans notre réseau.

L'accueil parascolaire étant étroitement lié aux zones de recrutement scolaires, le groupe de travail est composé de 3 municipaux qui sont à la fois membre du comité directeur d'AJERCO et d'une association intercommunale. Il s'agit de Mme Ruth Muller, membre du CODIR ASIABE, de M. André Horisberger, membre du CODIR ASISEVV et de Mme Valérie Induni, membre du CODIR ASICOPE.

Ce groupe de travail est chargé de déterminer les besoins en accueil parascolaire au sein du réseau, de localiser des structures d'accueil en fonction des lieux d'enclassement, de réfléchir au problème des transports entre école et structure d'accueil, ainsi qu'au mode de financement de ces structures au sein du réseau. Tout ceci dans un contexte assez incertain, lié au nouvel article constitutionnel accepté par les citoyens vaudois sur l'école à la journée continue.

Il faut savoir qu'actuellement l'accueil collectif parascolaire n'existe dans notre réseau que sous la forme d'accueil familial ou par le biais de structures privées non membres du réseau. Le besoin en places est de plus en plus présent avec une forte demande pour l'accueil des

enfants avant et après l'école. Les accueillantes en milieu familial ne peuvent pas répondre à toutes les demandes de placement des écoliers dans un contexte où, notamment, le transport entre l'école et le domicile de l'accueillante n'est pas assuré.

En outre, le réseau doit présenter à la Fondation d'accueil de jour des enfants (FAJE) un plan de développement, tous les cinq ans. Les objectifs du précédent plan sont quasiment remplis; il ne reste plus qu'à mettre en place une garderie de 22 places à Cossonay et à ouvrir les 10 places supplémentaires à Penthelaz, acceptés lors d'un précédent CI.

Le nouveau plan de développement devrait ainsi aller dans le sens d'une mise en place du troisième pilier de la LAJE, à savoir l'accueil collectif parascolaire, les deux premiers étant l'accueil collectif préscolaire et l'accueil en milieu familial.

Mme Hautier remercie les intervenants et demande s'il y a des questions. Aucune question n'est formulée.

7. Présentation des comptes 2013 (préavis no 1/2014)

M. Borgeaud explique que la structure des comptes est identique. Le montant à charge des communes est de CHF 74,38 par habitant alors qu'il avait été budgétisé à CHF 98.00 par habitant. Voir le préavis no 1/2014.

8. Rapport de la commission de gestion

Mme Guibert, rapporteuse, présente le rapport de gestion, voir document annexé.

Le rapport est bien présenté et aucune question n'est formulée.

9. Adoption des comptes 2013 et décharges

Les comptes 2013 et le rapport de gestion sont acceptés à l'unanimité.

Il est donné décharge au Comité directeur, ainsi qu'à la commission de gestion.

10. Nomination d'une commission RDU (revenu déterminant unifié)

M. Borgeaud explique que le RDU se fonde sur 4 principes de base :

1. un mode de calcul unifié
2. une hiérarchisation de l'octroi des prestations sociales cantonales
3. une unité économique de référence
4. un système d'échange des informations financières et administratives

C'est un gros et difficile travail d'analyse qui attend la commission RDU et qui devra être acceptée par le CODIR. Nous ne savons pas si les parents placeurs paieront plus avec la politique RDU.

Le nouveau planning suivant est prévu :

- un préavis pour février 2015
- une décision du Conseil intercommunal pour mars 2015
- une application des nouveaux tarifs pour août 2015

Les parents placeurs seront informés des nouveaux tarifs et auront 2 mois de dédit si la nouvelle taxation ne leur convient pas. Nous serons obligés d'appliquer la décision politique.

M. Ischi demande si le calcul se fera chaque année sur la base du salaire annuel. M.

Borgeaud répond qu'actuellement des révisions de dossiers sont déjà effectuées et qu'elles ont permis de récupérer des montants conséquents (environ CHF 50'000.- à 60'000.-).

Mme Hautier informe que 4 personnes dont un remplaçant peuvent se proposer pour la commission RDU. Les personnes suivantes s'annoncent :

Mme Véronique Brocard, Mme Nicole Baudet, M. Joël Fontolliet et Mme Marylin Sieber.

11. Nomination d'un nouveau membre du CODIR

M. Meylan est candidat. Aucune autre candidature n'est proposée.

A la demande de Mme Hautier, un délégué reconnaît M. Meylan.

La candidature de M. Meylan est acceptée à l'unanimité.

Mme Hautier donne lecture du texte d'assermentation, M. Meylan prononce les mots « je le promets ».

Il se réjouit de participer aux séances du CODIR et est conscient du travail à accomplir tant au niveau de l'accueil de la petite enfance qu'au niveau du parascolaire. Il remercie pour la confiance témoignée.

12. Divers et propositions individuelles

M. Jauner souhaite la bienvenue à M. Meylan et l'informe que la prochaine séance est fixée le 19 juin. M. Meylan s'excuse de ne pouvoir y assister car il est en vacances. M. Jauner ajoute que la suivante est fixée le 28 août.

M. Ischi trouve qu'il serait intéressant de savoir pour le traitement du personnel fixe, combien de personnes travaillent dans les garderies.

M. Jauner répond que cette information figure dans le rapport annuel qui est envoyé à chaque commune. Il ajoute, qu'il a pris note et que cette information sera répétée lors d'une prochaine séance.

La prochaine séance aura lieu à Lussery-Villars le 5 novembre à 19h00.

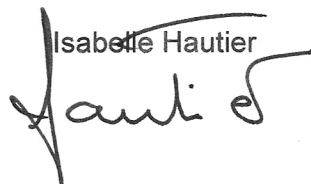
Il est noté que suite à l'annulation de la séance du 1^{er} octobre, la prochaine réservation se fera à l'Isle.

Mme Isabelle Hautier remercie toutes les communes présentes, le Comité de direction et M. Claude Borgeaud pour leur précieux travail.

Aucun autre point n'étant proposé, la présidente lève la séance à 19h50.

La Municipalité de Grancy a le plaisir d'offrir le verre de l'amitié à l'issue de la séance.

La présidente :

Isabelle Hautier


La secrétaire :

Chantal Gacond
